

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104181-DE  
Regu le 06/11/2015

## VILLE DE BRIANÇON



**N° DEL 2015.11.04/181**

### CONVOCATION

Date	29/10/2015
Affichage	29/10/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	31	33

**THÈME : URBANISME 2.**

**OBJET** : OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT- PLAN DE  
FINANCEMENT - RÉALISATION D'UN  
DIAGNOSTIC PRÉALABLE : FICHES  
IMMEUBLES ET LOGEMENTS DANS LE  
PÉRIMÈTRE DU PSMV.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 novembre 2015** à 17h00 le  
Conseil Municipal légalement convoqué, s'est  
réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup>  
étage de la CCB, sous la présidence de  
**Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU  
Aurélié, DAERDEN Francine, GUIGLI  
Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR  
Maurice, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles,  
MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno,  
PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed,  
JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA  
Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale,  
BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène,  
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE  
Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain,  
VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno,  
MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro,  
BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés** :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.  
ARMAND Émilie pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

**Absents-Excusés** :

AIGUIER Yvon, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance** : DHEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Par délibération n° DEL 2015.07.08/108 du 08/07/2015, le Conseil Municipal de la Ville de Briançon a décidé d'engager une procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

### **Partie OPAH**

Cette procédure nécessite de réaliser une étude préalable et une étude pré-opérationnelle, qui établira un diagnostic précis, du parc de logements existants, des problématiques de ce parc, des besoins, des objectifs et des scénarii d'intervention, et permettra de définir le périmètre retenu pour une OPAH RU.

Le secteur sauvegardé est un périmètre qui pourrait potentiellement bénéficier d'une OPAH, et pour lequel une meilleure connaissance du patrimoine bâti permettrait de mieux cibler les modalités d'intervention et d'obtentions des aides publiques.

Il est proposé de réaliser un diagnostic technique des logements dans ce périmètre et d'établir des fiches par logements pour identifier, le cas échéant, la vacance, les travaux nécessaires de mise aux normes d'habitabilité, d'adaptation du logement au vieillissement et au handicap et permettra de déceler les logements indécents ou insalubres.

### **Partie PSMV**

Par ailleurs, le document d'urbanisme applicable sur ce secteur, le PSMV (Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur) n'a pas été conçu d'après un inventaire exhaustif des immeubles qui le composent.

La constitution d'un fichier à l'immeuble - le diagnostic porte sur environ 200 immeubles - serait nécessaire pour comprendre comment ils ont évolué depuis la création du secteur sauvegardé pour mieux en projeter l'avenir, et ainsi valoriser le patrimoine de Briançon.

L'établissement de fiches de recensement individuelles permettra de préciser les prescriptions de conservation, de pointer les principales problématiques et pathologies à traiter sur ces immeubles, notamment au regard des objectifs de performance énergétique, et de déceler les immeubles menaçant ruine.

Le coût de la réalisation des fiches immeubles et fiches logements est estimé à 50 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (ANAH) : 10 000 €
- Etat (DRAC) : 30 000 €
- Autofinancement communal : 10 000 €

Etant entendu que ce plan de financement est provisoire et qu'il sera ajusté sur la base de l'offre qui sera retenue.

Considérant qu'un bureau d'études sera missionné pour réaliser l'établissement de fiches immeubles et fiches logements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de lancer un diagnostic permettant l'établissement de fiches immeubles et fiches logements dans le périmètre du secteur sauvegardé, afin de valider la pertinence de réalisation d'une OPAH sur ce secteur et de compléter la constitution du document relatif au PSMV,
- D'autoriser Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'études et signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services nécessaires à la réalisation de ce diagnostic,

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104181-DE  
Regu le 06/11/2015

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements les plus élevés possible auprès de la DRAC, de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ainsi que des autres organismes ou instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE **06 NOV. 2015**

Le Maire,  
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE NANCON" at the top and "Mayenne" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The stamp is partially obscured by the signature.

AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104181-DE  
Regu le 06/11/2015

---

---

---

---

---

---

---

---